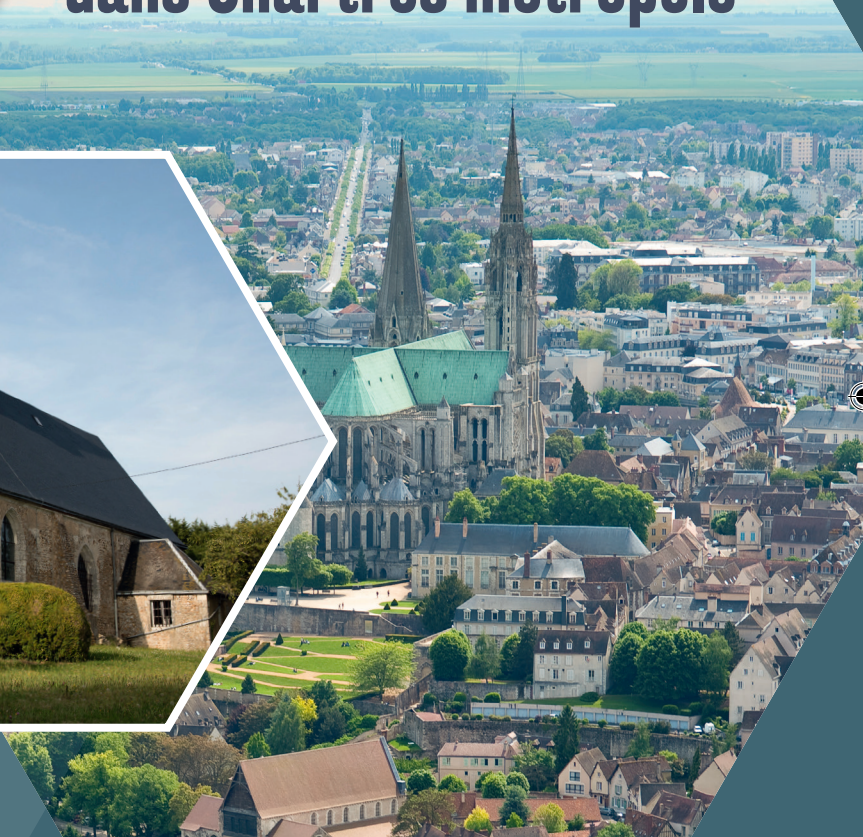




Bienvenue dans Chartres métropole



Transports, collecte et traitement des déchets,
assainissement, cadre de vie, développement
économique...

Sandarville







Edito

Chartres Métropole compte depuis le 1^{er} janvier 66 communes et 136 217 habitants... dont vous-mêmes.

C'est pour chacun d'entre nous un nouveau territoire animé par une même cohérence et un même objectif.

Au cœur de notre intention, la défense de nos libertés locales et l'optimisation de nos moyens, face à une recentralisation de notre pays et une diminution des dotations financières qui l'accompagne. Dans cette intention, Chartres métropole a commencé depuis plusieurs années à organiser différemment la gouvernance de son territoire pour en acquérir une maîtrise de plus en plus concrète : ses transports, son eau, son énergie, sa fibre, etc. autant de services, de fonctionnalités et d'infrastructures dont nous ne devrions pas avoir à attendre que de grandes agences nationales les mettent en œuvre selon leurs calendriers.

Vous avez choisi, à travers le vote démocratique de vos Conseils municipaux, de rejoindre Chartres métropole. Cela ne veut pas dire que vos voix disparaîtront dans un creuset anonyme : nous continuerons à les écouter à travers l'instance consultative que constitue le Comité des Maires de notre agglomération, pour travailler politiquement tous ensemble, pour vivre mieux, ensemble.

C'est ainsi que nos communes pourront exister et durer, en remplissant, en toute légitimité, la mission de proximité essentielle qui vous est due.

Je vous souhaite donc aujourd'hui la bienvenue au sein de Chartres Métropole,

Jean-Pierre Gorges,
président de Chartres métropole





Le 1^{er} janvier, Sandarville a intégré l'agglomération Chartres métropole.

L'intégration de Sandarville à Chartres métropole se traduit politiquement par la désignation de représentants élus de votre commune au titre de conseillers communautaires, titulaires et suppléants.

Ils ont pris place pour la première fois dans l'hémicycle le 25 janvier.

vosre maire, Paul Biney, prend place en qualité de délégué titulaire et Lydia Anfray, maire adjointe, en qualité de déléguée suppléante

À ce titre, ils vont prendre part aux décisions des conseils communautaires. À travers eux, c'est donc votre voix qui est représentée.

Assistez aux conseils communautaires

Les conseils communautaires sont ouverts au public : il vous est possible d'y assister librement.

- **à Chartres sur place**, dans l'hémicycle du Conseil départemental d'Eure-et-Loir (en attendant l'ouverture du Pôle administratif – hôtel Métropole), place Châtelet à Chartres

- **sur Internet en direct**

(sur le site de Chartres métropole www.chartres-metropole.fr)

- **sur Internet en différé**

(mêmes références).

Les dates des conseils sont annoncées un mois à l'avance sur www.chartres-metropole.fr, et les ordres du jour sont mis en ligne 48 h avant la date de chaque conseil.

Qu'est ce qui a changé concrètement pour vous depuis le 1^{er} janvier ?

Les communes exercent en propre certaines compétences, en confient d'autres de plein droit aux intercommunalités auxquelles elles appartiennent. Avec l'entrée de votre commune dans le giron de Chartres métropole, certaines choses vont changer,

d'autres non... votre mairie et Chartres métropole ont préparé cette transition pour qu'elle modifie le moins de choses possibles dans votre quotidien.

Vous en trouverez le détail dans les pages suivantes.



Les compétences de Chartres métropole

La communauté d'agglomération exerce de plein droit en lieu et place des communes membres des compétences obligatoires :

- le développement économique : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités, actions de développement économique, promotion du tourisme...
- l'aménagement du territoire : Scot, transport et mobilité...
- la politique de l'habitat ;
- la politique de la ville ;
- la collecte et le traitement des déchets ;
- la politique d'accueil des gens du voyage ;
- la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi) ;

En outre, Chartres métropole prend en mains (compétences optionnelles)

- l'assainissement collectif et non collectif ;
- la production et la distribution de l'eau ;
- la lutte contre la pollution de l'air et le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,
- la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- l'action sociale d'intérêt communautaire.

Enfin, d'autres compétences sont également prises en charge par Chartres métropole (compétences supplémentaires) :

- l'entretien de l'Eure et de ses affluents ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une trame de préservation et de valorisation de la nature (Plan vert et trame bleue), la gestion et l'entretien de vallées...
- la participation aux dépenses de gestion des Hôpitaux de Chartres ;
- la création, entretien et gestion des installations et réseaux d'électricité, gaz, chaleur, éclairage public, télécommunication et numérique haut-débit ;
- la lutte contre l'incendie et secours dans les conditions fixées au chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- le transport et l'accueil des élèves de maternelles et primaires à l'Odyssée dans le cadre de l'apprentissage de la natation ;
- la gestion d'un équipement de restauration collective.

...

Vous retrouverez la liste exhaustive des compétences de Chartres métropole sur www.chartres-metropole.fr.



Enfance et jeunesse



Depuis son 1^{er} élargissement en 2011, l'agglo a en charge les accueils de loisirs (enfants entre 3 et 11 ans). Elle propose également des activités éducatives et de loisirs aux adolescents (12-17 ans) pendant les vacances scolaires. Elle s'est dotée en outre de Relais Assistantes Maternelles (RAM), véritable lieu d'échanges entre parents et assistants maternels. La compétence scolaire demeure pour sa part communale.

Moinville-la-Jeulin :

Garderie

Le service de garderie était organisé et mis en œuvre par le Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique (SIRP) de la communauté de communes Entre Beauce et Perche.
Votre garderie était organisée à l'école de Bailleau-le-Pin, de 7h15 à 18h30.

Les modifications en ayant intégré Chartres métropole au 1^{er} janvier 2018

Rien ne change pour vous dans la pratique

Rentrée 2018-2019

Rien ne changera non plus à la rentrée 2018-2019

Centres de loisirs

Le prestataire était la communauté de communes Entre Beauce et Perche.
L'accueil de loisirs (de 3 à 12 ans) se faisait de 9h à 18h30 :
- au CLSH de Bailleau le Pin, 6 Rue de l'Eglise, Tél. : 02 37 25 33 94 / 06 16 28 53 96 ;
- au CLSH d'Illiers-Combray, 36 Avenue du Général-de-Gaulle, Tél. : 02 37 24 34 00

Chartres métropole a repris cette compétence, et a conventionné avec la communauté de communes Entre Beauce et Perche pour le maintien du service existant.
Dans la pratique, rien ne change pour vous.
Depuis le 1^{er} janvier, vous avez en outre accès aux CLSH de Chartres métropole. Sur ce point, informations et renseignements auprès des PEP 28, délégataire des CLSH pour Chartres métropole : 02 37 88 14 14

Pour la rentrée 2018-2019, l'accueil en CLSH se fera dans les établissements de Chartres métropole, au CLSH de votre choix. Informations et renseignements auprès des PEP 28, délégataire de service CLSH pour Chartres métropole : 02 37 88 14 14.





Centres de loisirs : allez au plus pratique !

Si vous inscrivez votre enfant à des activités de vacances, vous bénéficiez de l'offre de service de Chartres métropole. Quelle que soit votre situation géographique, vous avez toute latitude pour choisir le centre de loisirs (CLSH) qui vous sera le plus pratique : celui le plus près de votre domicile, ou celui le plus près de votre travail, par exemple.

Restauration scolaire : rien ne change

Les modalités de restauration ne connaîtront aucune modification pour l'année en cours.

Votre commune aura tout loisir de procéder à des ajustements... mais sans qu'ils soient dictés par votre entrée au sein de Chartres métropole.

Réforme des rythmes scolaires

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, votre commune pourra mettre en œuvre de nouvelles organisations du temps scolaire pour l'année 2018-2019. Ces orientations sont, là aussi, prises de plein arbitre par votre municipalité qui vous en fera communication par ses supports.

Relais assistantes maternelles (RAM)

Le prestataire était la communauté de communes Entre Beauce et Perche.
Permanence téléphonique et accueil du public (parents et assistantes maternelles) : Caroline Losay-Martin, animatrice :
Lundi : de 15h30 à 18h30
Mardi : de 15h30 à 18h30
Jeudi : de 15h30 à 18h30
Vendredi : de 13h30 à 16h30
Animatrices : Pascale Gentil et Jérôme Prelle-Alouani, Tél. 02 18 56 10 44 et 06 26 67 33 26 - ram@entrebeauceetperche.fr

Apprentissage de la natation

L'apprentissage de la natation se faisait à la piscine d'Illiers-Combray

Les modifications en ayant intégré Chartres métropole au 1^{er} janvier 2018

Chartres métropole a repris cette compétence, et a conventionné avec la communauté de communes Entre Beauce et Perche pour le maintien du service existant.
Dans la pratique, rien ne change pour vous.

Pas de modifications au 1^{er} janvier

Rentrée 2018-2019

Une réflexion est en cours pour la création de nouveaux ateliers dans votre commune et /ou à Ermenonville-la-Grande. Une information plus précise sera donnée à la fin du premier trimestre 2018 pour la rentrée de septembre 2018-2019.

A la rentrée 2018-2019, l'apprentissage sera vraisemblablement proposé à l'Odyssée, à Chartres, avec les services de transport associés. Des informations plus précises suivront.



Le transport et la mobilité



Chartres métropole assure un service de transport en commun pour répondre aux besoins de ses habitants sur son territoire : Filibus.

Filibus propose différents moyens de transport : les bus, le service à la demande disponible pour les communes extérieures à la zone urbaine, le Relais des portes qui fait le tour des boulevards de Chartres. Et pour ceux qui préfèrent pédaler, sa maison du vélo propose toutes sortes de vélos.

Chartres métropole a confié la gestion des transports à Chartres métropole Transports et lui donne chaque année ses orientations pour améliorer le service.

Chartres métropole assure gratuitement le transport des élèves du primaire (à la demande des communes), du secondaire ainsi que des étudiants : plus de 13500 bénéficiaires.

	Situation avant le 1 ^{er} janvier 2018	Les modifications en ayant intégré Chartres métropole au 1 ^{er} janvier 2018
Primaires	Le Syndicat des 2 versants organise le ramassage scolaire vers l'école de Bailleau le Pin. Circuits 1 et 2. Coût de la carte 25 € par enfant ou 50 € maximum par famille.	Les services ne sont pas modifiés. Les élèves de moins de 6 ans doivent être en possession d'une carte Rémi remise gratuitement (demande à faire au Syndicat) Les élèves de plus de 6 ans à la rentrée de septembre doivent être en possession d'une carte jeune Filibus à 10 €. Cette carte donne un libre accès au réseau Filibus et permet d'utiliser gratuitement le transport «à la demande» pendant les vacances scolaires.
Collégiens	Le Syndicat des 2 versants organise le ramassage scolaire vers le collège Illiers Combray. Circuit 1. Coût de la carte 25 € par enfant ou 50 € maximum par famille.	Le service n'est pas modifié. Les élèves doivent être en possession d'une carte jeune Filibus à 10€. Cette carte donne un libre accès au réseau Filibus et permet d'utiliser gratuitement le transport «à la demande» pendant les vacances scolaires.
Lycéens	La commune est desservie par le réseau Filibus, ligne 158 vers la gare de Chartres. Des navettes acheminent ensuite les élèves vers les établissements. Les élèves peuvent également utiliser le réseau SNCF de la gare de Bailleau le Pin jusqu'à la gare de Chartres. Coût de la carte 25 € par enfant ou 50 € maximum par famille.	Les services ne sont pas modifiés, Les élèves doivent être en possession d'une carte jeune Filibus à 10€. Pour les utilisateurs du réseau SNCF une demande d'abonnement spécifique est à formuler. Cette carte donne un libre accès au réseau Filibus et permet d'utiliser gratuitement le transport «à la demande» pendant les vacances scolaires.



Filibus « à la demande » fonctionne suivant les modalités suivantes

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le service de transport à la demande Filibus se substitue à celui du réseau REMI.

- Service de transport sur réservation au plus tard la veille de votre déplacement avant 16 h auprès de notre centrale de réservation au 0825.30.28.00 (0,15 €/mn). La centrale de réservation est ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 12h30 et de 13h30 à 17 h.

- Possibilité de se déplacer :

- En période scolaire : entre 9 h et 17 h le lundi, mardi, jeudi et vendredi
- En période de vacances scolaires : entre 9 h et 17 h du lundi au samedi

- Prise en charge :

- Pour les personnes valides : du domicile vers l'un des 13 points de desserte du service Filibus « à la demande »
- Pour les personnes à mobilité réduite (en possession d'une carte d'invalidité à 80 % ou +) :

du domicile vers une adresse sur la commune de Chartres

Il est à noter que, pour tout déplacement, ce service de transport à la demande applique le principe de non-concurrence avec les transports existants (car, train, bus). Ainsi, si une offre existe, votre demande ne pourra être prise en compte.

- Tarification :

- Billet unitaire : 2,30 € le trajet
- Carte de 10 voyages : 21 € le carnet, soit 2,10 € le trajet
- Abonnement Jeune ou Filiplus : gratuit uniquement pendant les vacances scolaires sur présentation du titre en cours de validité. Prise en charge d'un point d'arrêt du réseau Filibus ou REMI situé sur la commune de résidence à l'un des 13 points de desserte du service Filibus « à la demande ».

www.filibus.fr

Chartres métropole travaille avec les autres organisateurs de transport pour que tout soit plus simple et efficace

Une billettique interopérable régionale

Chartres métropole a développé avec le Conseil régional un titre de transport interopérable régional qui fonctionne sur l'ensemble de la région Centre-Val-de-Loire : aussi bien pour Filibus, l'Azalys de Blois ou le TAO d'Orléans... par exemple.



Services environnementaux

Chartres métropole veille à la qualité de son cadre de vie naturel et patrimonial. Elle assure la collecte, la valorisation et le traitement des déchets. Elle gère la production et la distribution d'eau potable et traite les eaux usées qu'elles soient domestiques ou industrielles. Pour vous au quotidien, rien ne change si ce n'est :



Eau et assainissement	Situation avant le 1 ^{er} janvier 2018	Les modifications en ayant intégré Chartres métropole au 1 ^{er} janvier 2018
L'eau potable	La production était effectuée par la communauté de communes Combray/Bonnevalais Distribution et facturation étaient du ressort de la commune	La gestion et la facturation sont effectuées par Chartres métropole Eau (Cm Eau) Contact : 02 34 43 90 22 Il n'y aura pas d'évolution de la facture-type 120 m³.
Assainissement non collectif (ANC)	La gestion de l'ANC était du ressort de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche	L'assainissement non collectif est géré par le Service public d'assainissement non collectif (SPANC) de Chartres métropole. Un contrôle de bon fonctionnement est obligatoire tous les 5 ans. Il sera payé par abonnement obligatoire annuel de 28 € HT sur la facture d'eau. La vidange doit être programmée en fonction du besoin. Vous pouvez souscrire un abonnement facultatif pour un coût de 0,3237 € HT/m³ d'eau. Contact contrôle/vidange : Chartres métropole Assainissement, tél. 02 34 43 90 22 Une opération groupée de réhabilitation est proposée par Chartres Métropole Contact opération groupée : Chartres Métropole Technicien SPANC : 02 37 91 36 37 Construction/modification : ATD contact : courriers.anc@atd28.fr

Une réunion publique d'information sur la gestion du SPANC sera proposée prochainement.



DÉCHETS	Situation avant le 1 ^{er} janvier 2018	Les modifications en intégrant Chartres métropole au 1 ^{er} janvier 2018
Collecte des ordures ménagères	La collecte des OMR et des emballages et papiers était faite en simultané, le mercredi, sauf jour férié	Collecte hebdomadaire en simultané des OMR et des emballages-papiers, en bacs, le lundi (en cas de jour férié, se reporter au calendrier de collecte)
Collecte sélective (emballages et papiers)		
Encombrants	Pas de service	Mise en place de deux collectes par an, en mars et le 11 septembre
Verre	Collecte en porte-à-porte une fois par mois	Mise en place en avril 2018 d'une collecte en apport volontaire, en substitution du porte-à-porte.
Déchets verts	Collecte des déchets verts en porte-à-porte pour les personnes invalides ou de plus de 65 ans	Arrêt du service
Déchetteries	Accès aux déchetteries du SICTOM BBI (à Brou, Bonneval, Illiers-Combray). Tél. 02 37 96 74 66)	Vous avez toujours accès aux déchetteries du SICTOM BBI, mais aussi aux déchetteries de Chartres métropole (N° Vert :0800 22 20 36 pour toute information)
Plateforme Déchets Verts	Accès à la plateforme de Dangeau	L'accès à la plateforme de Dangeau est remplacé par un accès à la plateforme de Lucé. Service uniquement pour les professionnels et les communes, dépôts payants pour les professionnels
Composteurs individuels		Vous bénéficiez des ventes de composteur à tarif négocié de Chartres métropole dans ses points de vente (campagnes au printemps et à l'automne) ou en livraison à domicile en remplissant un bon de commande.
Compostage partagé		Possibilité de vous faire accompagner pour la mise en place de sites de compostage partagé (composteur partagé en pied d'immeuble ou en restauration).
Maintenance des bacs		Pour toute nouvelle demande de bac roulant ou intervention pour réparation, appeler le numéro vert de Chartres métropole
Numéro Vert et site internet d'information		0 800 22 20 36 http://www.chartres-metropole.fr/responsable/dechets/collecte-des-dechets/

Le conteneur d'apport volontaire destiné à la collecte du verre ménager est situé au croisement des rues de la Vicomte et de la Libération.

Innovation et énergies

Chartres métropole a choisi de devenir un territoire connecté et innovant, de maîtriser elle-même les ressources qui y sont nécessaires : l'énergie et l'accès numérique à très haut débit. Elle intervient dans la gestion de l'éclairage public, de la concession d'électricité et de gaz (fourniture et distribution) l'installation et la gestion de bornes de recharges pour véhicules électriques, et la demande d'intervention sur les réseaux secs (éclairage public, électricité, télécoms, gaz), l'accès au numérique (installation de la fibre, boucles radio...), et la vidéoprotection. Le relais de ces compétences entre les dispositions nouvelles prises par votre commune ou votre ancienne intercommunalité sont conclues

en direct par transfert de délégations... au quotidien, rien ne change pour vous, vous n'avez aucune démarche à effectuer.

Connecter le territoire

Il est aujourd'hui important que le territoire dispose d'une bonne connexion numérique. C'est nécessaire pour les particuliers, et absolument indispensable pour les entreprises. Chartres métropole favorise le déploiement du très haut débit par fibre optique sur son territoire, par l'intermédiaire des opérateurs agréés et de la société Chartres métropole innovations numériques (CM'In), créée en janvier 2016.

The screenshot shows the 'Chartres LIVE' website interface. At the top, there's a navigation bar with 'Chartres LIVE' logo, 'Vous regardez', and a 'Agglo' button. Below the navigation bar, there's a grid of video thumbnails. Each thumbnail includes a title, a date, and a star rating (4.5 or 5.0). The thumbnails are as follows:

- ORDINATION NOUVEL ÉVÊQUE DE CHARTRES** (15/04/2018) - 4.5 stars
- LANCÈMENT CHARTRES EN LUMIÈRES XV^E ÉDITION** (14/04/2018) - 5.0 stars
- 2 NOUVELLES ARMOIRES À BOUQUINS À CHARTRES** (09/04/2018) - 5.0 stars
- 15^{ÈME} MARCHÉ DE LA PAULÉE DES VINS DE LOIRE** (08/04/2018) - 4.5 stars
- TEASER CHARTRES EN LUMIÈRES** (06/04/2018) - 4.5 stars
- LE FOND LORIN, UN PATRIMOINE EXCEPTIONNEL** (30/03/2018) - 5.0 stars
- Chartres métropole le transport et la mobilité en 7 chiffres** (20/03/2018) - 5.0 stars
- OUVERTURE D'UN SARCOPHAGE MÉROVINGIEN À CHARTRES** (20/03/2018) - 5.0 stars

chartres.live : la smart TV du territoire



Les taux de fiscalité locale



Taux actuels de Chartres métropole

Taxe habitation.....	9,32 %
TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères).....	11,50 %
TFNB (taxe sur le foncier non bâti).....	1,47 %
CFE (Cotisation foncière des entreprises).....	25,95 %
TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES (TASCOM).....	coefficient de 1,20
VT (versement transports en 2018).....	0,62 %

Prix de l'eau

L'engagement politique pris par l'exécutif communautaire prévoit que le prix de l'eau ne changera pas jusqu'en 2020 (sauf la revalorisation habituelle due à l'inflation).
Le prix moyen annuel de l'eau à Sandarville est de 239.53 euros TTC pour 120 m³.

En cas de questions

En cas de question, les services de Chartres métropole se tiennent disponibles pour vous apporter toute information via le standard de son guichet unique :

Tél. 02 37 23 40 00

32, boulevard Chasles - Chartres

Votre mairie reste également disponible :

tél. 02 37 25 38 64

sandarville.mairie@wanadoo.fr

ouverture les mardis et vendredis
de 14 h à 18 h 45

Vos nouveaux services avec Chartres métropole

L'entrée de votre commune au sein de Chartres métropole vous donne accès à certains nouveaux services publics :

Point d'Accès au Droit (PAD)

Un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation pour toutes questions de droit et de justice de proximité, de procédures administratives et d'aide aux victimes.

Prestations gratuites et confidentielles. 5 rue du Docteur Gibert à Chartres, ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 17h, Tél. : 02 36 67 30 40

- www.chartres-metropole.fr, rubrique « dynamique »

Aide à la rénovation énergétique de l'habitat

Labellisée « territoire à énergie positive pour la croissance verte », Chartres métropole s'engage en faveur de la transition énergétique et de la réduction des consommations d'énergies non renouvelables en créant sa plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) Chartres Rénov' Habitat.

Chartres Rénov' Habitat devient le guichet unique de l'agglomération en matière de rénovation énergétique de l'habitat privé. Cette plateforme simplifie vos démarches et vous accompagne gratuitement dans tous vos projets de travaux d'économie d'énergie. infos sur www.chartres-metropole.fr/responsable/chartres-renov-habitat/ ou au 02 37 23 40 00

Information jeunesse

Chartres métropole dispose de deux Points d'Information Jeunesse à Saint-Georges-sur-Eure et Bailleau-l'Évêque, pour toute information, orientation et accompagnement des jeunes vers la vie active. Ateliers et rencontres thématiques y sont également proposés.

- Rdv sur www.chartres-metropole.fr, rubrique « dynamique »
- PIJ de St-Georges-sur-Eure : 2 rue du Général-de-Gaulle, Tél. 02 37 26 74 07 ;
- PIJ de Bailleau-l'Évêque : CLSH Parc Olivier-Gault, Tél. 02 37 32 05 74

En outre, Le service Jeunesse de Chartres métropole organise pour les 12-17 ans des accueils et

des séjours de vacances (selon conditions de ressources).

- Infos : Thomas AMIOT au 02 37 91 37 84 / 06 74 83 89 44
thomas.amiot@agglo-ville.chartres.fr

Loisirs, sports, culture

Chartres métropole possède ses propres équipements de sport et de loisirs, qui vous sont dorénavant accessibles à tarifs préférentiels.

L'Odyssée, plus grand complexe aquatique et patinoire de France. Avec plus de 3500 m² de bassins couverts et en extérieur, l'Odyssée répond aux besoins de tous les amateurs de natation, de plongée et de glisse sur glace ! Espaces de détente et balnéothérapie, restaurant. (Tarif d'entrée à la piscine : à partir de 5€)

- À découvrir sur www.vert-marine.com, Tél. 02 37 25 33 33

Aérodrome de Chartres métropole : une belle porte vers la pratique et la découverte des activités aériennes : vol à voile, pilotage tourisme, aéromodélisme, pilotage acrobatique, et l'aviation d'affaire.

- www.acelchartres.com, Tél. 02 37 34 43 48

Le centre équestre régional. Le centre équestre de Nogent-sur-Eure, dispose de très belles installations lui permettant d'offrir le meilleur accueil pour la pratique de l'équitation, de l'initiation à la compétition.

- www.chartres-metropole.fr, rubrique « dynamique »

Profitez également des grands équipements chartains

La médiathèque L'Apostrophe, le Théâtre de Chartres, et tant d'autres équipements vous sont bien sûr ouverts... aux tarifs préférentiels Chartres métropole le cas échéant. (ex: tarif famille des bibliothèques de Chartres : 15€ au lieu de 30€ hors agglomération)

- <http://mediatheque.chartres.fr>



Ne manquez pas les grands rendez-vous 2018 à Chartres métropole

Du 14 avril au 13 octobre: Chartres en lumières

La plus grande manifestation au monde de valorisation du patrimoine par la lumière: 24 sites, 183 nuits... pourquoi passer à côté?

- Cœur de ville de Chartres – gratuit

30 juin et 1^{er} juillet: Chartres Solar Cup

Une course unique en France: celle de prototypes de véhicules solaires. Également: un village des énergies alternatives.

- Chartres, Jardin d'entreprises, – Entrée libre

1^{er} au 2 juillet: Open de France de natation

Un rendez-vous incontournable pour les meilleurs nageurs internationaux. Parmi eux, 9 médaillés olympiques et 70 titrés des précédents Championnats du monde.

- L'Odyssée – infos et tarifs sur www.open-natation.fr/

13 juillet: arrivée du Tour de France

Inutile de vous présenter cet immense rendez-vous sportif et festif... avec ses animations et sa fameuse caravane.

- Centre-ville de Chartres – Accès gratuit

15 au 17 juillet: Le Hop Tour jeunes pilotes

Une opération de promotion de l'aviation légère et des aéroclubs. 40 jeunes pilotes partagent leur passion avec le public.

- Aérodrome de Chartres, infos sur www.ffa-aero.fr/

15 septembre – Fête de la lumière

Avec ses animations et spectacles de rue, c'est le point d'orgue des illuminations de Chartres en lumières.

- Centre-ville de Chartres – gratuit

Retrouvez toute l'actualité de Chartres métropole dans votre agglomération, votre magazine distribué en boîtes à lettres entre le 15 et le 20 de chaque mois et sur www.chartres-metropole.fr

Notre fierté,
notre marque,

C'est Chartres



Découvrez et rejoignez
la marque de rayonnement
de tout le territoire chartrain
sur www.c-chartres.fr